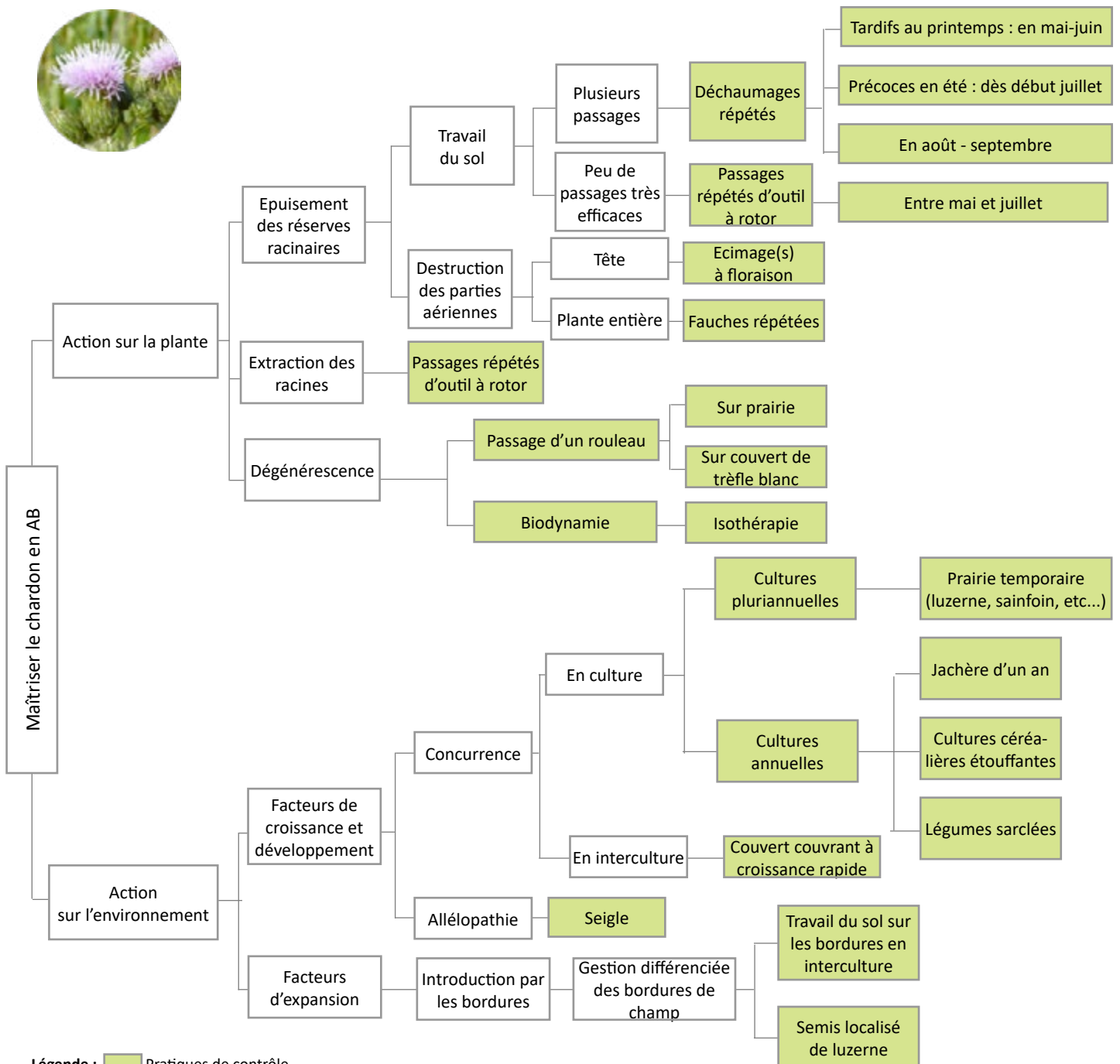


Bilan des moyens de contrôle disponibles

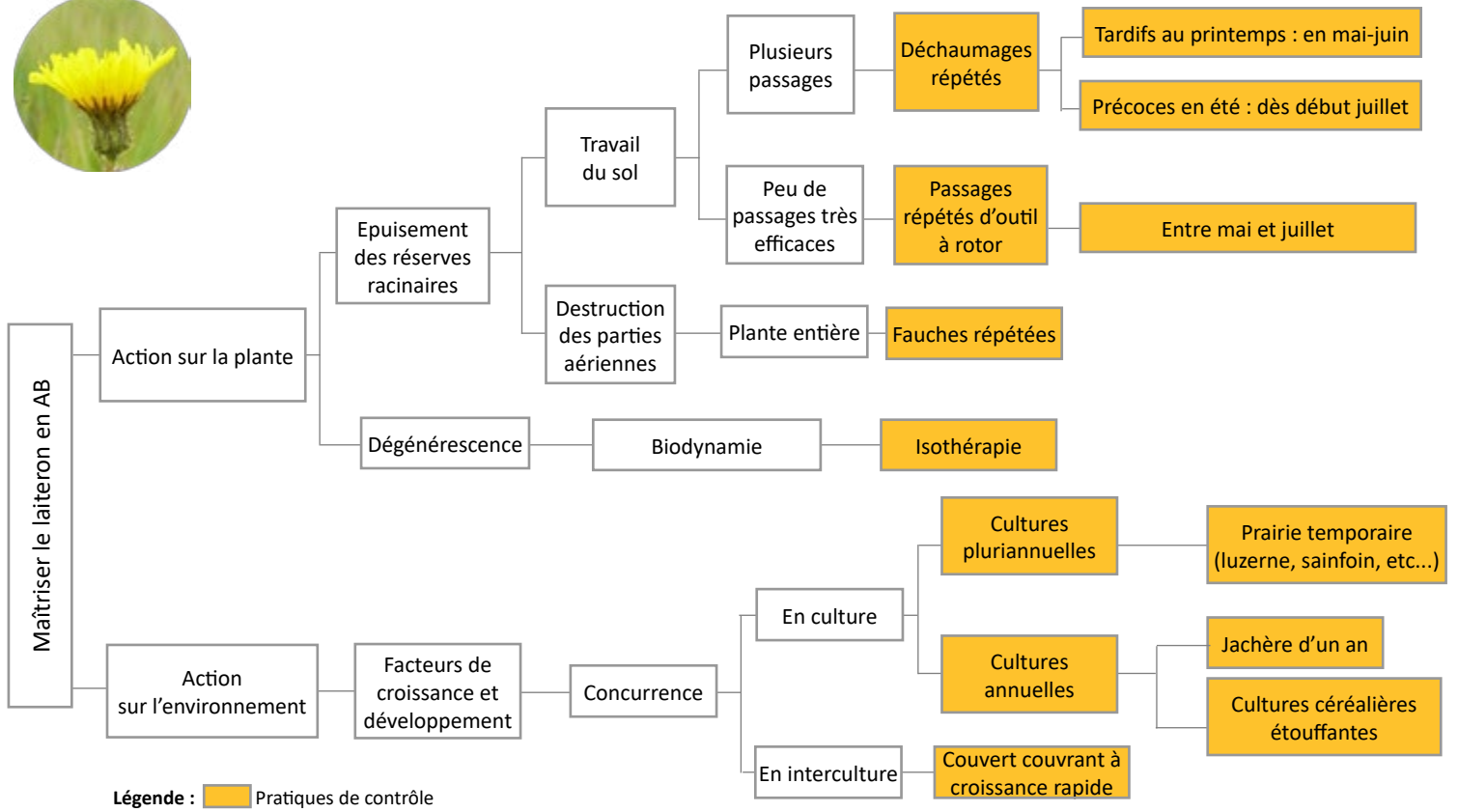
1. MOYENS DE CONTRÔLE IDENTIFIÉS

Les moyens de contrôle identifiés sont synthétisés ci-dessous, pour le chardon, le laiteron et le rumex.

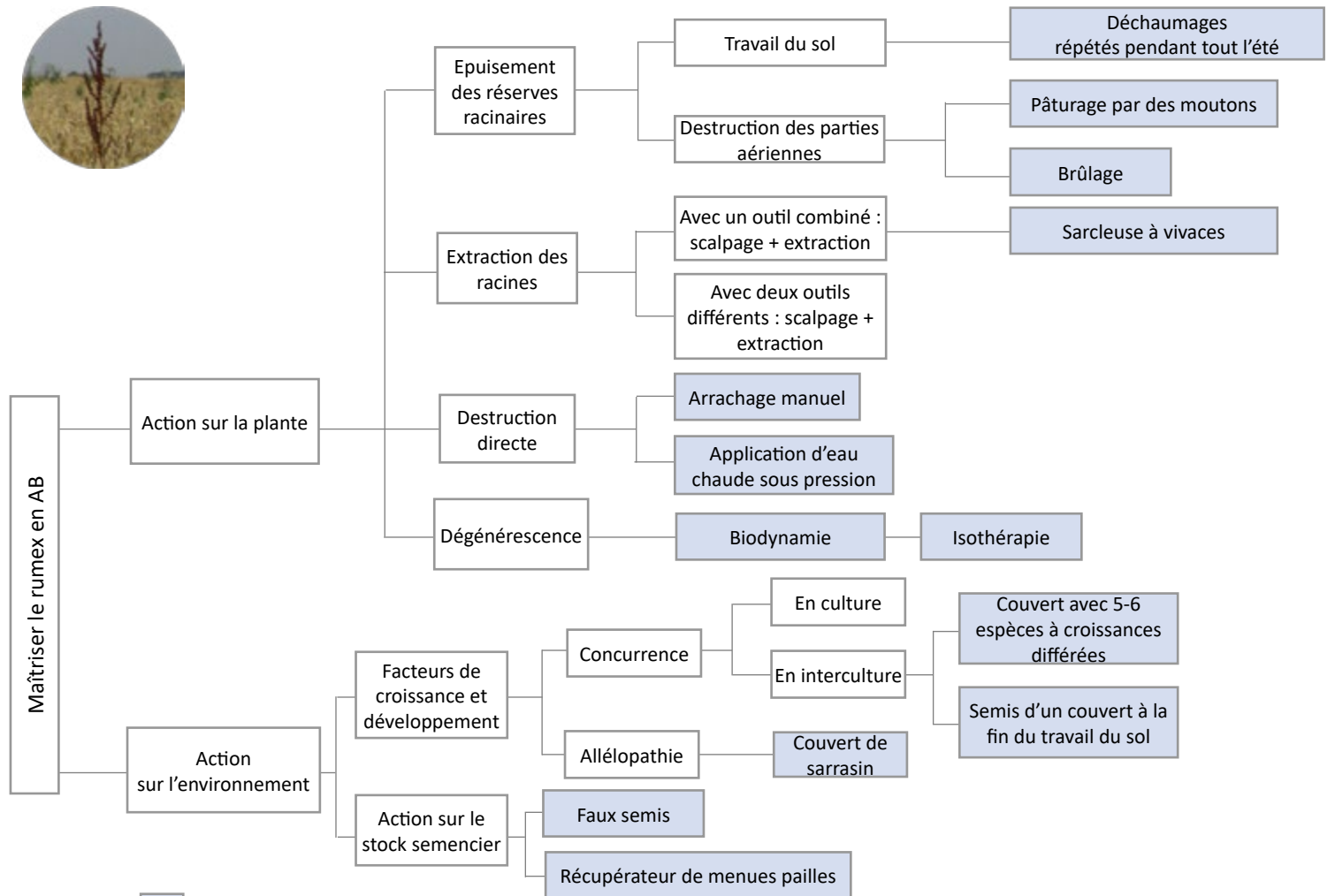
Ces moyens de contrôle n'ont pas tous une efficacité comparable et n'ont pas tous été testés lors d'expérimentations. Certaines de ces pratiques sont issues d'expériences d'agriculteurs. Pour en apprendre davantage sur ces pratiques, il est possible de se référer aux fiches « Contrôler les adventices vivaces par l'implantation d'espèces concurrentielles », « Contrôler les adventices vivaces par des moyens mécaniques » et « Autres moyens disponibles pour contrôler les adventices vivaces ».



Légende : Pratiques de contrôle



Légende : Pratiques de contrôle



Légende : Pratiques de contrôle